

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Ségura



Délibération n° 12-01 du 14 octobre 2021

CONVENTIONS 2020-2023 ET AVENANTS 2021 RELATIFS À L'ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DES CHARGES D'EAU DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

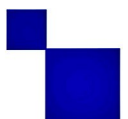
Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous désignés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2021 aux associations suivantes :

- Croix Rouge Insertion 137 577 €
- Compagnons bâtisseurs 75 816 €
- La Poste 199 500 €
- Partenaires pour la ville 93 55 000 €
- PIMMS de Noisy-le-Grand 22 000 €
- Shakti 21 12 000 €
- Pimm's de Sevran 23 000 €
- Régie de quartier de Stains 43 505 €



- APPROUVE les avenants 2021 aux conventions d'objectifs et moyens d'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens 2019-2023 à conclure avec la Croix Rouge Insertion LogisCité, les Compagnons Bâisseurs, La Poste, les Partenaires pour la ville 93, le PIMMS de Noisy-le-Grand, Shakti 21, le Pimm's de Sevrans et la Régie de quartier de Stains ;

- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer lesdits avenants, dont projets ci-annexés, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.